

■ **Station Esso du Clos, Marco Reho**, à Vevey (FOSC du 11.12.1995, p. 6731). Par décision du 16 octobre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 10498 du 07.11.2003
(01258666 / CH-550.0.047.253-8)